

L'INSTRUCTION EN FAMILLE: SI LA NOUVELLE LOI REPOND AUX BESOINS DE LA SOCIETE EN FRANCE

E. V. Belaya

Belaya1459@gmail.com;

Conseiller scientifique – L. A. Krel, maître de conférences

Dans cet article l'auteur propose une analyse du système d'instruction en famille en France, revient sur son histoire et explique son organisation. Il attire l'attention sur l'adoption d'une nouvelle loi en 2021 qui a modifié considérablement l'école à la maison. On compare également les conditions avant et après la nouvelle loi. On donne aussi les avantages et les inconvénients du système d'enseignement à domicile. Après avoir étudié les innovations, on résume leur impact sur le système éducatif en France.

Les mots-clés: l'instruction en famille; la nouvelle loi; l'enseignement français; la réforme de l'éducation; réactions publiques.

En 2021 Emmanuel Macron a annoncé une loi selon laquelle il ne sera plus possible d'instruire ses enfants à domicile, sauf pour raisons de santé. Cette loi a été proposée pour lutter contre le séparatisme islamiste. Cependant, cela a provoqué une vague de réactions publiques, car de nombreux parents prennent la décision de scolariser leurs enfants à la maison.

En vertu de la nouvelle loi, la possibilité d'instruire un enfant à domicile est considérablement limitée. A partir de septembre 2022 conditions pour dispenser l'école à la maison sont :

L'état de santé de l'enfant ou son handicap.

La pratique d'activités sportives ou artistiques intensives.

L'itinérance de la famille en France, ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public.

L'existence d'une situation propre à l'enfant. [1]

Tout d'abord, il convient de noter que l'instruction en famille, ou comme on l'appelle d'une autre manière, école à la maison est tout à fait légal et remonte au 19ème siècle. En France, les lois de Jules Ferry (1882) ont rendu l'instruction obligatoire. Et le choix d'instruire ses enfants en famille figure aux côtés de la possibilité de déléguer cette responsabilité à un établissement public ou privé.

Selon les chiffres avancés par le ministère de l'Éducation nationale fin 2020, environ 60 000 enfants (0,4 % des enfants en âge d'instruction obligatoire) étaient enseignés en famille. Ce chiffre change quelque peu d'année en année, comme dans tous les pays où l'IEF fait partie des options.

Environ un tiers des enfants instruits en famille (20 000 enfants) suivent les cours réglementés du Centre national d'enseignement à distance (CNED) pour diverses raisons: handicap, activités sportives ou artistiques de haut

niveau, éloignement géographique d'un établissement. Parmi les 40 000 autres enfants, 85 % sont en primaire (33 % en maternelle et 52 % du CP à la sixième). Seulement 13 % sont au niveau collège et 2 % au lycée. [2]

Les raisons pour l'instruction en famille sont diverses. Certains parents choisissent l'école à la maison pour des raisons philosophiques telles que respect des rythmes de l'enfant, privilégiant la collaboration à la compétition, ou pédagogiques (partir des centres d'intérêt de l'enfant pour faciliter l'ancrage des apprentissages, les accompagner dans leurs découvertes). D'autres familles ont une raison particulière telle que le bilinguisme, les voyages, un handicap ou un profil atypique de l'enfant (haut potentiel, autisme). D'autres parents font ce choix parce que leur enfant est confronté à une importante difficulté ou à une souffrance dans le système scolaire. Quand l'école n'est pas en capacité de les aider à les résoudre, ils choisissent alors l'IEF comme alternative. [3]

La décision d'instruire ses enfants en famille n'est jamais prise à la légère. Les parents qui prennent cette décision sont souvent pleinement conscients de leur responsabilité. Ils sont attentifs et respectent les besoins, les intérêts et le rythme individuel de leurs enfants. L'IEF offre aux enfants davantage de temps pour découvrir leurs propres centres d'intérêt et s'y consacrer. Souvent, ce n'est pas parce qu'ils ont un centre d'intérêt particulier qu'ils en viennent à être instruits en famille ; c'est ce mode d'instruction qui leur permet de développer pleinement ce centre d'intérêt.

De plus, pour les parents aux revenus modestes souhaitant que leurs enfants bénéficient de pédagogies dites alternatives ou pour éviter la reproduction d'inégalités sociales, l'IEF représente aussi une solution moins coûteuse que les écoles privées, notamment hors contrat. [2]

L'école à la maison peut en partie aider à résoudre le problème de REP, réseaux d'éducation prioritaire. Pour les régions qui ne sont pas les plus prospères où il y a un manque de personnel qualifié, l'enseignement à domicile est une excellente alternative. [4]

Le gouvernement français contrôle l'organisation de l'école à la maison. Tous les deux ans, les familles sont contrôlées par la mairie, qui demande la raison de leur choix. Tous les ans, l'inspection académique vérifie le respect du droit de l'enfant à l'instruction et évalue l'acquisition progressive du socle commun de connaissances, de compétences et de culture tel qu'il est défini par l'Éducation nationale. Deux échecs scolaires consécutifs peuvent vous obliger à envoyer vos enfants dans une école ordinaire.

Bien que vous soyez libre d'instruire vos enfants comme bon vous semble, ils doivent, à l'âge de 16 ans, maîtriser les connaissances et compétences clés incluses dans la norme nationale d'enseignement général. [2]

Cependant, il y a aussi des conséquences négatives de l'enseignement à domicile. Ainsi, les parents établissent eux-mêmes un programme pour leurs

enfants, sélectionnent eux-mêmes les matériaux. Cela peut affecter considérablement la qualité des connaissances et de la compréhension du monde de l'enfant. De plus, les familles immigrées ont souvent recours à l'enseignement à domicile, ce qui complique le processus d'assimilation à la population autochtone. La nouvelle loi, à son tour, vise à surmonter cet effet négatif. En outre, l'enseignement à domicile peut interférer dans une certaine mesure avec la socialisation de l'enfant, car il passe la plupart de son temps à la maison avec ses parents.

Néanmoins des études montrent que 98 % des enfants bénéficient d'école à la maison. Parmi les quelques enfants rescolarisés suite à injonction, certains se retrouvent en réalité en tête de classe, les apprentissages autonomes leur ayant en réalité permis d'acquérir des connaissances et des compétences qu'ils réinvestissent à l'école.

De plus, les enfants à l'éducation à domicile se développent également de manière globale et se socialisent activement, malgré tous les préjugés à ce sujet. 94 % des enfants instruits en famille participent à de nombreuses activités extrascolaires avec des enfants de la même classe d'âge qui sont scolarisés (musique, danse, sports collectifs, etc.) [2]

Ainsi, la nouvelle réforme de l'éducation a considérablement modifié et limité la pratique de l'instruction à domicile. Bien sûr, la réforme a des effets à la fois positifs et négatifs. Cependant, dans une plus large mesure, une telle innovation prête à la critique et beaucoup de familles qui avaient pratiqué avec succès l'instruction en famille ont été rejetées cette année scolaire. Néanmoins, l'IEF donne de bons résultats et se montre un indicateur de la liberté d'enseignement en France, par conséquent, la pratique de son application se poursuivra, bien qu'avec certaines restrictions nécessaires dans les réalités actuelles.

Références

1. Ecole à la maison: ce que la nouvelle loi change [Электронный ресурс]. URL: <https://www.parents.fr>. Дата обращения: 23.04.2023.
2. Tout savoir sur l'instruction en famille [Электронный ресурс]. URL: <https://instructionenfamille.org>. Дата обращения: 23.04.2022.
3. Enseignements primaire et secondaire [Электронный ресурс]. URL: <https://www.education.gouv.fr>. Дата обращения: 23.04.2023.
4. L'éducation prioritaire [Электронный ресурс]. URL: <https://www.education.gouv.fr>. Дата обращения: 24.04.2023.